

**direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer**

*direction des services de transport
sous-direction de la sécurité des transports ferroviaires et
collectifs et de la régulation ferroviaire
bureau de la sécurité et de l'interoposabilité des transports
guidés*

La Défense, le **19 SEP. 2011**

Note

à

Monsieur Claude AZAM

Directeur du Bureau d'enquêtes sur les accidents
de transport terrestre

Référence : votre lettre du 4 août 2011

Vos réf. :

Affaire suivie par : Fany Audrant

fany.audrant@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 19 82 - Fax : 01 40 81 17 22

Objet : Suites à donner au rapport d'étape du BEA-TT sur l'accident de Châtel

Le rapport d'étape sur l'accident survenu le 23 février 2011 à Châtel, ayant entraîné le décès d'un adolescent usager d'un télésiège duquel il n'a pu débarquer, comprend une recommandation concernant directement la DGITM et visant à "demander aux exploitants de télésièges ne possédant pas de dispositif technique de non-débarquement de les équiper d'un tel dispositif dans toute la mesure du possible avant la saison d'exploitation 2011-2012. Cette opération s'effectuera sous le contrôle des préfets des départements dans lesquels se trouvent une ou plusieurs installations concernées".

Cette recommandation est parfaitement cohérente avec les actions que j'ai demandé à mes services de mener. Une circulaire visant à équiper d'un dispositif de non-débarquement les télésièges actuellement en exploitation est en cours de publication. Je vous précise que la date butoir de mise en œuvre de cette mesure est fixée au début des vacances scolaires d'hiver, soit le 10 février 2012, pour des raisons de disponibilité de l'équipement à installer sur près de deux cents appareils concernés.

Parallèlement, le Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG) complète en ce sens son guide technique relatif au respect des règles de l'art exigé en conception et modification substantielle des téléphériques.

Le directeur des infrastructures,
des transports et de la mer



Daniel BURSAUX